

1- Commune
d'Avermes –
Reprise anticipée
des comptes de
résultats 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance et l'état des restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 février 2024,

Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2023 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion de M. le Trésorier Principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Considérant que cet objectif présente un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2023 dès le vote du budget primitif 2024 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent provisoire de 123 525,55 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section.
- La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 824 029,72 euros, ce résultat sera affecté comme suit :
 - à l'article 002 de cette section pour un montant budgétaire de 500 942 euros, soit au réel 500 942,72 euros.
 - à l'article 1068 (excédent capitalisé) de la section d'investissement pour un montant de 323 087 euros.:

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 18
- ◆ Votants 24

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_2-DE

SLO

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2- Isléa – Reprise
anticipée des
comptes de résultats
2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	18
◆ Votants	24

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance générale 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 février 2024,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2023 dès le vote du budget primitif 2024 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 8 313,76 euros, ce résultat sera affecté à l'article 001 de cette section. – résultat d'investissement reporté au budget primitif 2024 pour 8314 euros.
- La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 6122.02 euros, ce résultat sera reporté à l'article 002 excédent de fonctionnement au primitif de 2024 pour 6 120 euros.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**3- Porte
d'Avermes –
Reprise anticipée
des comptes de
résultats 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 2311-5, du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M57,

Vu la balance générale 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 février 2024,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2023 dès le vote du budget primitif 2024 dans les conditions suivantes :

- La section d'investissement faisant apparaître un excédent de 15 370,18 euros ce résultat sera affecté à l'article 001 - résultat d'investissement reporté au budget primitif 2024
- La section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 19 924,74 euros, ce résultat sera affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Toutefois les prévisions des dépenses de fonctionnement de 2024 étant inférieures aux recettes, il est proposé de reverser sur le budget principal de la commune, la somme de 19 924.74 euros.

La dépense sera inscrite à l'article 65822 du budget annexe 2024 de la Porte d'Avermes et la recette à l'article 75821 du budget principal 2024 de la commune.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 18
- ◆ Votants 24

4- Taux
d'imposition 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	18
◆ Votants	24

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances de 2020, sur la réforme de la fiscalité directe locale qui impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 en application de laquelle une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) n'est plus nécessaire,

Vu la loi de finances pour 2024 prévoyant un nouveau dispositif dérogatoire aux règles de lien entre les taux dans son article 151 codifié aux 4 et 6 du I de l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI) dans sa version au 1er janvier 2024,

Considérant que ce nouveau dispositif est dénommé la majoration en franchise de lien du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés affectés à l'habitation principale,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Considérant que les bases d'imposition ne sont pas encore transmises par la DGFIP mais qu'elles prendront en compte la revalorisation de 3.9 % décidée par la loi de finances 2024,

Considérant que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants, les logements vacants depuis plus de deux ans,

Considérant que les bases d'imposition ont été transmises par la DGFIP,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **de reconduire et de fixer** comme suit les taux d'imposition applicables en 2024 :

• Taux foncier bâti :	39,41 %
• Taux foncier non bâti :	35,24 %
• Taux d'habitation des résidences secondaires :	16,86 %

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'Etat de notification des bases d'imposition pour 2024 (Etat 1259) transmis par la DGFIP.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_5-DE

SLO

5- Autorisation de programme n° 2 - Reconquête du Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB) - bilan financier prévisionnel – mise à jour n°3

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	19
◆ Votants	25

Vu la délibération n° 9 du 28 janvier 2021 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la Reconquête du Centre-Ville Centre Bourg sur 5 années,

Vu la délibération n°8 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°1,

Vu la délibération n°6 du 2 février 2023 approuvant la mise à jour n°2,

Considérant qu'il convient de réactualiser ce bilan financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan financier prévisionnel n°3 ci-joint établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement y afférents : opération 218,
- **Précise** que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_6-DE

SLO

**6- Autorisation
de programme
n°1- Travaux
d'extension des
services
techniques –
clôture de
l'autorisation de
Programme**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

Vu la délibération n° 4 du 16 septembre 2021 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'extension des services techniques,

Vu la délibération n°9 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°1,

Vu la délibération n°7 du 2 février 2023 approuvant la mise à jour n°2,

Considérant que le dernier mandat de paiement a été effectué le 11 avril 2023 et qu'il convient désormais de clôturer cette autorisation de programme pour les travaux d'extension des services techniques,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à jour n° 3 et la clôture de l'autorisation de programme pour l'extension des services techniques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**7- Autorisation
de programme n°
3- Réhabilitation
du groupe scolaire
Jean Moulin –
bilan financier
prévisionnel - mise
à jour n°4**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	19
◆ Votants	25

Vu la délibération n° 27 du 02 juillet 2020 approuvant le bilan financier prévisionnel établi sous la forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la réhabilitation thermique du groupe scolaire Jean. Moulin,

Vu la délibération n°7 du 28 janvier 2021 approuvant la mise à jour n° 1,

Vu la délibération n°7 du 27 janvier 2022 approuvant la mise à jour n°2,

Vu la délibération n°5 du 2 février 2023 approuvant la mise à jour n°3,

Considérant qu'il convient de réactualiser ce bilan financier,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à jour n° 4 de l'autorisation de programme pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_8-DE

**8- Budget
Primitif 2024 –
Budget principal**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	19
◆ Votants	25

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 février 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Pour la section Investissement : 3 700 416 euros
- Pour la section Fonctionnement : 6 033 300 euros

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_9-DE



**9- Budget
primitif 2024 -
Budget annexe
« Isléa »**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

♦ En exercice	27
♦ Présents	19
♦ Votants	25

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 février 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Pour la section Investissement : 17 514 euros
- Pour la section Fonctionnement : 290 270 euros

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10- Budget primitif 2024 - Budget annexe
« Porte d'Avermes »**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 février 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ce budget est proposé en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section Investissement :

Dépenses :	19 861 euros
Recettes :	19 861 euros
- Pour la section de fonctionnement

Dépenses :	42 984 euros
Recettes :	42 984 euros

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_11-DE

**11- Subventions
2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire invite les adjoints ou conseillers qui sont partie prenante dans certaines associations à ne pas participer au débat et au vote des subventions versées aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions décisionnelles.

Ne participent pas au vote des associations suivantes :

- Kévin BELLIER pour le SCA Foot,
- Carine PANDREAU pour le Point Commun et par délégation de pouvoir donné par Sabrina FAURE-FONTENAY pour l'amicale laïque section ALA-CLEF,
- Eliane HUGUET pour le Point Commun,
- Christine PONTA pour l'AVCA,
- Geneviève PETIOT pour l'AVCA et par délégation de pouvoir donné par Nathalie BLANCHARD à l'amicale CNL Pré Bercy,

Considérant que les propositions de subventions pour l'année 2024 ont été présentées et discutées au sein de la commission vie associative en date du 13 décembre 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accorde les subventions figurant dans l'annexe jointe.

Les subventions seront versées uniquement après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_12-DE

12- Acquisition de matériels divers et mobiliers – affectation à l'investissement

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire invite les adjoints ou conseillers qui sont partie prenante dans certaines associations à ne pas participer au débat et au vote des subventions versées aux associations dans lesquelles ils exercent des fonctions décisionnelles.

Considérant que les propositions de subventions pour l'année 2024 ont été présentées et discutées au sein de la commission vie associative en date du 13 décembre 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions figurant dans l'annexe jointe.

Les subventions seront versées uniquement après demande des intéressés et vérification de l'intérêt communal des activités.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

13- Cotation 2024
- I.F.I. 03

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que l'institut de formation I.F.I. 03 gère depuis le premier janvier 1997 le centre interprofessionnel de formation d'apprentis de l'Allier, 11 route de Paris « Champfeu » à Avermes,

Vu l'extrait du règlement intérieur, article 23, fixant le montant des cotisations à 61 euros par apprenti domicilié sur la commune,

Vu la liste des apprentis s'élevant à 17 pour l'année 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De reconduire** l'adhésion de la commune d'Avermes au titre de membre fondateur de l'association I.F.I. 03 pour l'année 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant,
- **De dire** que la cotation 2024 est fixée à 1 037 euros et que la dépense sera prélevée à l'article 6281 du budget communal

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_14-DE

S²LO

**14- Avenant n°3 -
Contrat de
reconquête Centre-
ville Centre-bourg
conclu entre la
commune
d'Avermes et le
Département de
l'Allier**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la délibération du 28 janvier 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le contrat reconquête centre-ville centre-bourg sur les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Vu la délibération du 27 janvier 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat reconquête centre-ville centre-bourg sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Vu la délibération du 2 février 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 au contrat reconquête centre-ville centre-bourg sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 505 000 € HT,

Vu le contrat conclu entre la commune d'Avermes et le Département de l'Allier en date du 31 mai 2021, l'avenant 1 conclu le 30 mai 2022 et l'avenant 2 signé le 22 mai 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les estimations financières des fiches actions prévues au contrat pour les années 2024 et 2025,

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause les objectifs généraux et l'économie générale du contrat,

Le nouveau programme d'actions pluriannuel joint en annexe 1 inscrit sur une durée de cinq années prend ainsi toujours en compte dans le cadre du développement global du centre-ville au sein du périmètre défini, les dimensions relevant du cadre de vie, de la vitalité et de l'habitat. Chacun des projets inscrits à ce programme est présenté sous la forme de fiches actions pour en préciser les objectifs et finalités à partir de l'état des lieux réalisé ainsi que le plan de financement prévisionnel en découlant.

Ce programme d'actions pluriannuel se répartit financièrement comme précisé en annexe 2.

Les cofinancements sollicités au titre de ce programme d'actions prévisionnel seront susceptibles d'être complétés par d'autres financements en respectant le taux maximum d'aides publiques de 80% pour chacune des fiches-actions correspondantes.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau programme d'actions pluriannuel de l'année 2024 en annexe 1 ;
- **Approuve** le plan de financement joint en annexe 2 ;
- **Sollicite** l'engagement de la programmation inscrite en 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_14-DE

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_15-DE

15- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Considérant que la commune a pour projet de remplacer la centrale d'alarme existante pour le groupe scolaire Jean Moulin afin de permettre la transmission des alarmes et des défauts techniques par appel vocal et sms ainsi que le pilotage à distance via smartphone,

Considérant que de telles installations et équipements sont éligibles à une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Etat correspondant à une aide de 80 % à hauteur 5 300 € HT maximum de dépenses d'investissement à réaliser au titre de ce dispositif dans le cadre du plan de financement qui se décompose comme suit :

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
Alarme groupe scolaire Jean Moulin (élémentaire +maternelle)	5 300 €	• FIPD	4 240 €	80 %
		• Autofinancement	1 060 €	20 %
Total	5 300 €	Total	5 300 €	100%

- **D'approuver** le projet ci-dessus exposé ;
- **D'approuver** le plan de financement correspondant,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

16- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour la sécurisation des équipements publics

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Suite aux événements survenus en fin d'année 2023, la commune souhaite équiper les locaux des services techniques d'un dispositif d'alarme filaire complet avec centralisation des informations permettant de sécuriser l'intérieur et l'extérieur des bâtiments,

Considérant que ce dispositif peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) pour la sécurisation des équipements publics,

Considérant que le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	%
-protection périmétrique par barrières infrarouges filaire, équipements sonores lumineux	13 600 €	• Etat	15 600 €	80 %
-DéTECTEURS intérieurs de mouvement et détecteurs rideaux	1 950 €	• Autofinancement	3 900 €	20 %
- Centrale d'alarme avec report des informations sur smartphone et commande à distance	3 950 €			
Total	19 500 €	Total	19 500€	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet ci-dessus exposé
- **Approuve** le plan de financement correspondant
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_17-DE

S2LO

17- Transfert de la compétence « versement des contributions au SDIS » à Moulins Communauté : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Moulins Communauté

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération de Moulins Communauté en date du 30 juin 2023 approuvant une modification des statuts de Moulins Communauté intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours », à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Moulins Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 27 novembre 2023, transmis par courrier du Président de la Commission, en date du 15 décembre 2023,

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2023, Moulins Communauté a décidé de modifier ses statuts en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours », à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 27 novembre 2023 afin d'acter les attributions de compensation des Communes à la suite de ce transfert de compétence et a remis un document évaluant les nouveaux montants, et joint en annexe,

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 5 février 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 27 novembre 2023 ci-annexé

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_18-DE

18- Convention de partenariat entre le Département de l'Allier, Moulins communauté et la commune d'Avermes pour la gestion, l'entretien et la valorisation de l'espace alluvial de Chavennes

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Depuis de nombreuses années, le Domaine Public Fluvial de la rivière Allier au nord de Moulins fait l'objet de nombreuses initiatives non coordonnées.

Au cours de la précédente programmation du contrat territorial du Val d'Allier alluvial (2015-2020), la commune d'Avermes et Moulins Communauté se sont impliquées dans la gestion du site de Chavennes en déléguant de nombreuses actions telles que la restauration des espaces et la valorisation auprès des publics à la LPO AURA.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

En décembre 2022, Le Département a approuvé le principe d'une gestion coordonnée d'un ensemble cohérent en rive gauche et rive droite dénommé « Rivière Allier Nord Moulins »

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2028, le Département prévoit de porter la mise en œuvre de 30 actions inscrites au plan de gestion des 180 hectares de milieux alluviaux que représente l'entité Rivière Allier Nord Moulins, dont Chavennes fait pleinement partie.

Au cours du premier semestre 2023, ce projet a été présenté aux élus de la commune d'Avermes réunis en commission élargie le 15 juin 2023 et de Moulins Communauté, aboutissant à un consensus unanime pour sa mise en œuvre, ce qui a conduit à une première action, mise en place à l'automne 2023, afin de rouvrir les milieux par le pâturage ovin itinérant.

Afin de coordonner au mieux les actions, le Département qui assure la gestion d'autres espaces voisins à Chavennes propose de prendre en charge l'acquisition de parcelles, la restauration de la roselière, la création de zones de haut-fond et de vasière, l'intervention sur des espèces exotiques envahissantes, la plantation d'arbres, la restauration des milieux ouverts, la réalisation d'études scientifiques, le suivi de la dynamique fluviale ainsi que la coordination des actions avec les acteurs locaux.

La commune d'Avermes continuera d'assurer l'entretien courant et la surveillance du site, en veillant notamment à l'entretien des sentiers, à la gestion des déchets, et à la surveillance des incivilités.

Enfin, Moulins Communauté coordonnera la sensibilisation et la promotion du site, avec des actions telles que des animations, des supports pédagogiques, l'installation de nouveaux panneaux, des mobiliers d'accueil et la promotion du site auprès du grand public à travers des supports de communication.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_18-DE

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 31 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention, jointe en annexe, définissant les modalités de partenariat entre le Département, la commune d'Avermes et Moulins Communauté.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

19- Renouveaulement de la dérogation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles d'Avermes sur 4 jours

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles D 521-10 à D 521-13, D213-29 et D213-30 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 portant sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération n°25 en date du 28 janvier 2021 approuvant l'organisation des écoles maternelles d'Avermes sur 4 jours,

Vu l'avis de la commission de la famille, de la jeunesse et des affaires scolaires en date du 30 janvier 2024,

Vu l'avis des conseils des écoles maternelles d'Avermes,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la dérogation aux rythmes scolaires pour les deux écoles maternelles du territoire communal pour 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable concernant l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles sur 4 jours,
- **Reconduit** les horaires journaliers des écoles maternelles d'Avermes à compter de la rentrée de septembre 2024 comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Temps scolaire	8H45-12H	8H45-12H	8H45-12H	8H45-12H
Temps scolaire	13H45-16H30	13H45-16H30	13H45-16H30	13H45-16H30

- **Indique** que cette proposition sera soumise, pour acceptation au directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Allier.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

20- Modification de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires d'Avermes à compter de la rentrée de septembre 2024 et principe d'alternance des années scolaires pour l'après-midi libéré

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles D 521-10 à D 521-13, D213-29 et D213-30 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 portant sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération n°3 en date du 21 février 2019 approuvant l'organisation des écoles élémentaires d'Avermes sur 4,5 jours avec une alternance des années scolaires pour les jours de fin de cours à 15h00,

Considérant que suite aux évaluations internes et externes menées par les services de l'éducation nationale d'une part, et celles menées dans le cadre Projet Educatif du Territoire (PEDT), le Comité de Pilotage a proposé de modifier l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles élémentaires d'Avermes en regroupant les Temps d'Activités Périscolaires soit le mardi après-midi, soit le jeudi après-midi, et de conserver le principe de l'alternance des années scolaires pour l'après-midi libéré,

Vu l'avis de la commission de la famille, de la jeunesse et des affaires scolaires en date du 30 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles élémentaires sur 4,5 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 comme suit :

Ecole Élémentaire François Reveret

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8H45-12H15	8H45-12H15	9H00-12H00	8H45-12H15	8H45-12H15
Pause méridienne	12H15-14H00	12H15-13H45		12H15-14H00	12H15-14H00
Après-midi	14H00-16H20	TAP 13H45- 16H20		14H00-16H20	14H00-16H20

Ecole Élémentaire Jean Moulin

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8H45-12H15	8H45-12H15	9H00-12H00	8H45-12H15	8H45-12H15
Pause méridienne	12H15-14H00	12H15-14H00		12H15-13H45	12H15-14H00
Après-midi	14H00-16H20	14H00-16H20		TAP 13H45- 16H20	14H00-16H20

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

- **Approuve** le principe d'alternance de l'après-midi
élémentaires à partir de la rentrée de septembre 2024 co

- Les années scolaires commençant en années pair

Fin des cours à 12h15 le mardi pour l'école élémentaire François Reveret

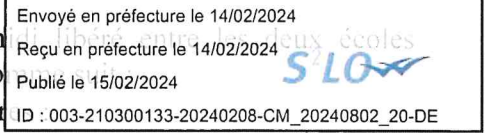
Fin des cours à 12h15 le jeudi pour l'école élémentaire Jean Moulin

- Les années scolaires commençant en années impaires :

Fin des cours à 12h15 le mardi pour l'école élémentaire Jean Moulin

Fin des cours à 12h15 le jeudi pour l'école élémentaire François Reveret

- **Indique** que cette proposition sera soumise, pour acceptation au directeur
académique des services de l'éducation nationale de l'Allier.



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Jean-Luc ALBOUY



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

21- Convention de prêt de matériel au profit de la commune d'Yzeure L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

La commune d'Avermes est propriétaire d'un cinémomètre dit « radar jumelles » permettant de procéder à des verbalisations lors d'infractions constatées au code de la route afin de garantir la sécurité routière sur son territoire communal.

Suite à la sollicitation de la commune d'Yzeure pour la mise à disposition de ce matériel, il est proposé de conclure la convention de prêt ci-annexée en vue de prêter ce matériel à raison de 10 fois par an suivant un calendrier annuel à établir conjointement prenant en compte les besoins des deux services de police municipale des deux communes.

En contrepartie, la commune d'Yzeure s'engage à participer aux frais d'étalonnage dudit matériel en prenant en charge la moitié du coût annuel supporté par la ville d'Avermes.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention ci-annexée et **autorise** Monsieur le Maire ou un élu délégué à la signer.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

22- Avis du conseil municipal sur les conditions financières et patrimoniales concernant le transfert des zones d'activité économique

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération n° C 23.63 de Moulins Communauté du 30 Juin 2023 précisant la définition de la notion de Zone d'Activité Economique,

Vu la délibération n° C 23. 125 de Moulins Communauté du 12 décembre 2023 précisant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens et acquisition des biens concernés,

Considérant que la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », autrement dénommées « zones d'activité économique » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération,

Considérant que depuis la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe »), cette compétence ne fait plus l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire, c'est-à-dire que l'ensemble des Zones d'Activité Economique d'un territoire doivent désormais être transférées à la Communauté d'agglomération,

Considérant que les zones d'activité économique ont été identifiées par le conseil communautaire de Moulins Communauté par délibération n°C23.63 en date du 30 Juin 2023 ; qu'il s'agit des zones ayant une vocation économique, présentant une cohérence d'ensemble et accueillant plusieurs entreprises ; que les zones dont la viabilisation et la commercialisation sont terminées ne constituent plus des zones d'activité économique ; qu'elles ne sont donc pas transférées à la communauté d'agglomération au titre de la compétence obligatoire en matière de zones d'activité économique,

Considérant qu'en application de ces critères, le conseil communautaire a constaté le transfert au niveau intercommunal des ZAE de « La Couasse » et « La Rigolée » sur le territoire de la Commune d'AVERMES, la ZAE de « Lurcy Lévis » sur le territoire de la Commune de LURCY-LEVIS, la ZAE « Jean Monnet » sur le territoire de la Commune de Moulins et la ZAE « les Gambades » sur le territoire de la Commune de NEUILLY-LE-REAL, par délibération en date du 30 Juin 2023.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Considérant que le transfert de la compétence ZAE in
mise à disposition de plein droit, au profit de Mou
équipements nécessaires à l'exercice de la compétence,

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_22-DE

Considérant qu'aucune parcelle transférable n'a pas ailleurs été identifiée sur le périmètre de la ZAE « Jean Monnet » sur le territoire de la Commune de MOULINS,

Considérant que par suite conformément l'article L.5211-17 du CGCT, il appartient à Moulins communauté et aux communes délibérant à une majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, auxquelles s'ajoute l'accord de la commune de Moulins, de s'accorder sur les conditions financières et patrimoniales dans lesquelles les terrains situés au sein des ZAE, pouvant faire l'objet d'une commercialisation et appartenant aujourd'hui aux communes, sont transférés en pleine propriété à la communauté d'agglomération afin de les commercialiser.

Considérant que Moulins Communauté a proposé aux communes, comme conditions financières et patrimoniales de transfert, une acquisition des terrains situés au sein des zones d'activité économique à leur valeur réelle évaluée; qu'une telle méthode d'évaluation est la plus pertinente s'agissant de biens non aménagés, et ne supportant aucun terrain bâti; que, compte-tenu des différences de situations existant entre les communes, la valeur des terrains au mètre carré est établie par commune, en concertation avec Moulins Communauté, sur la base des prix respectivement pratiqués par celles-ci lors de leurs dernières transactions; que, suite aux échanges avec les communes concernées, il est proposé de fixer ce prix à :

- 1 (Un) Euro / mètre carré sur le territoire de la Commune de Neuilly-le-Réal ;
- 5 (Cinq) Euros / mètre carré sur le territoire de Lurcy-Lévis ;
- 15 (Quinze) Euros / mètre carré sur le territoire de la Commune d'Avermes.

Considérant qu'il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert telles que précisées dans la délibération n° C23.125 du 12 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 février 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les conditions financières et patrimoniales d'acquisition par la Communauté d'agglomération des biens actuellement situés au sein des Zones d'activité économique s'agissant de la méthode d'évaluation suivante :

- * 1 (Un) Euro / mètre carré sur le territoire de la Commune de Neuilly-le-Réal ;
- * 5 (Cinq) Euros / mètre carré sur le territoire de Lurcy-Lévis ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_23-DE

S'LO

**23- Désignation
d'un signataire
pour la délivrance
des demandes de
permis ou de
déclaration
préalable de
monsieur Jean-Luc
ALBOUY**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui stipule que si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Considérant que Monsieur Jean-Luc ALBOUY, maire de la commune d'Avermes peut être amené à déposer des demandes de permis ou de déclaration préalable en son nom ou en tant que mandataire,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 31 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal MARIDET, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, comme signataire pour délivrer les demandes de permis ou de déclaration préalable qui seraient déposées par Monsieur Jean-Luc ALBOUY.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

24- Déclassement
du domaine public –
Emprise d'une
partie de la parcelle
AP 763 et d'une
bande de terrain
comprise entre les
parcelles cadastrées
AP 1249 et AP 934
sises « Le
Chambonnage »

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune d'Avermes est propriétaire de la parcelle AP 763 d'environ 12m² et d'une bande de terrain comprise entre les parcelles cadastrées AP 1249 et AP 934 d'environ 28 m², sises « Le Chambonnage », l'ensemble faisant partie de son domaine public.

Afin de permettre la cession de ces parcelles au profit de Monsieur et Madame Olivier et Christine HERNOT qui ont fait une demande d'acquisition, il est nécessaire de prononcer leur désaffectation de l'usage public et de les déclasser du domaine public communal. Les parcelles ainsi désaffectées appartiendront au domaine privé de la commune et pourront faire l'objet d'une vente.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L 2141- et suivants,

Vu l'arrêté municipal n°526/2023 en date du 28 décembre 2023, qui a ainsi constaté la désaffectation de cette emprise du domaine public communal,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 31 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le déclassement d'une partie de la parcelle AP 763 d'environ 12 m² et d'une bande de terrain comprise entre les parcelles cadastrées AP 1249 et AP 934 d'environ 28 m², représentant une emprise totale de 40 m² environ matérialisée sur le plan ci-annexé,
- **De les intégrer** dans le domaine privé de la commune.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_25-DE

SLO

25- Cession à Monsieur et Madame Olivier et Christine HERNOT d'une partie de la parcelle AP 763 et d'une bande de terrain située entre les parcelles AP 1249 et AP 934, sises « Le Chambonnage »

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les négociations entre la commune d'Avermes Monsieur et Madame Olivier et Christine HERNOT demeurant 5 rue Gaby Morlay 03000 AVERMES pour la cession d'une partie de la parcelle AP 763 d'environ 12 m² et d'une bande de terrain comprise entre les parcelles AP 1249 et AP 934 d'environ 28 m², constituant une emprise totale de 40 m² environ, sises « Le Chambonnage ».

Vu l'avis des domaines,

Considérant que Monsieur et Madame Olivier et Christine HERNOT souhaitent acquérir cette emprise afin d'agrandir leur propriété,

Considérant que le Plan Local d'urbanisme (PLU) classe, la partie de la parcelle AP 763 en zone NL (zone naturelle) et la bande de terrain comprise entre les parcelles AP 1249 et AP 934 en zone Ud (zone urbaine),

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 31 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De céder** une partie de la parcelle AP 763 d'environ 12 m² et une bande de terrain comprise entre les parcelles AP 1249 et AP 934 d'environ 28 m², constituant une emprise totale de 40 m² environ, sises « Le Chambonnage » à Monsieur et Madame Olivier et Christine HERNOT,
- **De dire** que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 14,00 € par mètre carré pour la bande de terrain comprise entre les parcelles AP 1249 et AP 934, et de 6 € par mètre carré pour la partie de la parcelle AP 763, soit un total de 464 € environ [(28m²x14€=392) + (12m²x6€=72€)],
- **De désigner** Monsieur le Maire ou un élu délégué afin de signer tous documents afférents à ce dossier.

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 19
- ♦ Votants 25

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 15/02/2024
ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_26-DE

S²LO

26- Cession à Monsieur Sami MELAYAH de la parcelle AC 382 et d'une partie de AC 381 sises « Les Condriaux »

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DITSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les négociations entre la commune d'Avermes et Monsieur Sami MELAYAH pour la cession de la parcelle AC 381 d'environ 2 606 m² et d'une partie de la parcelle AC 382 d'environ 1 530 m², constituant une emprise totale de 4 136 m² environ, sises « Les Condriaux ».

Vu l'avis des domaines,

Considérant que Monsieur Sami MELAYAH souhaite acquérir cette emprise afin d'agrandir sa propriété pour étendre ses activités,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme, travaux et cadre de vie en date du 31 janvier 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De céder** une partie de la parcelle AC 381 d'environ 2 606 m² et d'une partie de la parcelle AC 382 d'environ 1 530 m², constituant une emprise totale de 4136 m² environ, situées « Les Condriaux » à Monsieur Sami MELAYAH,
- **De dire** que le prix, s'entendant TVA sur marge, est de 14,00 € par mètre carré soit un total d'environ 57 904 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un élu délégué afin de signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_27-DE



27- Personnel
communal –
Modification du
tableau des
effectifs

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant les différents mouvements de personnels et avancements de grade au sein de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de se prononcer sur la création d'emplois,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De créer** les postes permanents à temps complet suivants :
 - o 5 postes d'adjoint d'animation
- **D'approuver** le tableau des effectifs ci-annexé ainsi modifié :

<i>Grades concernés</i>	Conseil du 23/06/2023	Conseil du 16/11/2023	Conseil du 08/02/2024
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
<u>Emploi fonctionnel</u>			
Directeur général des services	1	1	1
FILIERE ANIMATION			
Animateur Principal de 1ère classe	0	0	0
Animateur	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0	0	0

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Adjoint d'animation	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1	1	1
Attaché	1	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	0
Rédacteur	5	5	5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	4
Adjoint administratif	4	3	3
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	2	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint du patrimoine	0	0	0
FILIERE MEDICO - SOCIALE			
Puéricultrice territoriale hors classe	1	1	1
Puéricultrice territoriale de classe supérieure	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	1	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-chef principal	1	1	1
Brigadier	1	1	1
FILIERE SOCIALE			
A.T.S.E.M. principal 1ère classe	2	2	2
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	0	0	0
Technicien	2	2	2
Agent de maîtrise principal	4	4	4
Agent de maîtrise	5	5	5
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	2	2

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_27-DE



Adjoint technique principal de 2ème classe	11	Envoyé en préfecture le 14/02/2024	
Adjoint technique	17	Reçu en préfecture le 14/02/2024	
		Publié le 15/02/2024	
		ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_27-DE	
TOTAL	75	68	73
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Adjoint administratif	2	2	2
Adjoint technique	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0
TOTAL	3	3	3
EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET (Saisonniers - Surcroit travail)			
Attaché	0	0	0
Ingénieur	0	0	0
Technicien	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	1	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	1	1	1
Animateur	1	0	0
Adjoint technique	10	10	10
Adjoint administratif	2	1	1
Total des emplois non permanents à tps complet	16	14	14
EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Puéricultrice de classe normale	1	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	1	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	1	1	1
Adjoint administratif	2	1	1
Adjoint technique	2	2	2
Total des emplois non permanents à tps non comp.	7	6	6

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

28- Centre de Gestion de l'Allier – proposition de participation au marché public relatif à l'assurance couvrant les risques statutaires

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} février 2024, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Danièle BOISTIER, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Nathalie BLANCHARD (pouvoir à Geneviève PETIOT), Vincent BONNEAU (pouvoir à Nicolas LASSALLE), Sabrina FAURE-FONTENAY (pouvoir à Carine PANDREAU), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Eliane HUGUET), Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER, Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Centre de Gestion de l'Allier a proposé à la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en confiant au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

A ce titre, il est précisé d'une part que la commune est à ce jour liée par un contrat d'assurance statutaire dont le terme est fixé le 31 décembre 2026 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un délai de préavis de 4 mois et d'autre part que le Centre de Gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, si les conditions obtenues lui donnent satisfaction.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Le contrat d'assurance statutaire proposé devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

* Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

* Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 19
- ◆ Votants 25

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques

* Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.

* Régime du contrat : capitalisation.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 003-210300133-20240208-CM_20240802_28-DE



Le conseil municipal, à l'unanimité décide de charger le Centre de Gestion de l'Allier de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune, des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY